



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 93 - 29.09.2016

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

11. ETUDES ET TRAVAUX

GÉNIE CIVIL

Accord cadre multi attributaire pour la réalisation d'études réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives préalables

L'AN DEUX MILLE SEIZE,
Le 29 septembre,

Le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 23 septembre 2016, s'est réuni en séance ordinaire à la Communauté de Communes de l'Ile de Ré, salle Communautaire, sous la présidence de Monsieur Lionel QUILLET.

Délégués titulaires présents :

Ars en Ré : M. Jean-Louis OLIVIER, Mme Ghislaine DOEUFF,
Le Bois-Plage : M. Jean-Pierre GAILLARD, Mme Marlyse PALITO, M. Gérard JUIN,
La Couarde sur Mer : M. Patrick RAYTON, Mme Béatrice TURBE,
La Flotte : M. Léon GENDRE, M. Jean-Paul HERAUDEAU,
Loix : M. Lionel QUILLET, M. Frédéric GUERLAIN,
Les Portes en Ré : M. Michel AUCLAIR, M. Michel OGER,
Rivedoux Plage : M. Patrice RAFFARIN, Mme Marie-Noëlle BINET, M. Didier BOUYER,
St. Clément des Baleines M. Gilles DUVAL, M. Jean-Jacques BLANC,
Ste Marie de Ré : Mme Gisèle VERGNON, Mme Isabelle RONTE,
St. Martin de Ré : M. Patrice DECHELETTE, Mme ZELY-TORDJMANN, M. Henry-Paul JAFFARD.

Délégués titulaires absents et excusés :

Mme Isabelle MASON-TIVENIN (donne pouvoir à M. Léon GENDRE), M. Francis VILLEDIEU (donne pouvoir à M. Lionel QUILLET), M. Yann MAITRE (donne pouvoir à Mme Gisèle VERGNON).

Secrétaire de séance : M. Jean-Jacques BLANC.

* * * * *

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201693-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 93 - 29.09.2016

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

11. ETUDES ET TRAVAUX

GÉNIE CIVIL

Accord cadre multi attributaire pour la réalisation d'études réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives préalables

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-21-1 relatif à l'autorisation préalable de signature d'un marché,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, au titre des articles L. 2122-1 à 3, L.2124-3, R.2124-1 à 12,

Vu le Code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.151-36 et suivants,

Vu le Code de l'environnement et notamment ses articles L.211-7, R.214-88 à R.214-104, L.214-1 à L.214-11, L.122-1 et suivants, L.211-7, R.122-5, R.122-7, L.414-4 et suivants, R.414-19 et suivants, R.123-1 et suivants, R.214-1,

Vu la loi n°76-663 du 19 juillet 1976 sur les installations classées pour la protection de l'environnement,

Vu la loi n°92-3 du 3 janvier 1992 sur l'eau,

Vu la loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques,

Vu la loi n°2009-967n du 3 août 2009 dite Grenelle,

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 dite Engagement National pour l'Environnement dite Grenelle II,

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte,

Vu l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°77-1133 du 21 septembre 1977 sur les installations classées,

Vu les décrets n°93-742 et 93-743 du 29 mars 1993, relatifs à la nomenclature,

Vu le décret n°2014-751 du 1^{er} juillet 2014 d'application de l'ordonnance n°2014-619 du 12 juin 2014 relative à l'expérimentation d'une autorisation unique pour les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation au titre de l'article L.214-3 du code de l'environnement,

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201693-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 93 - 29.09.2016

En exercice.....26
Présents.....23
Votants.....26
Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES 11. ETUDES ET TRAVAUX GÉNIE CIVIL

Accord cadre multi attributaire pour la réalisation d'études réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives préalables

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, et plus particulièrement les articles 27, 78 et 79,

Vu le Budget Primitif du Budget principal voté par le Conseil Communautaire du 6 avril 2016,

Vu les statuts de la Communauté de Communes de l'île de Ré, entérinés par arrêté préfectoral n°1670-DRCTE-BCL en date du 8 septembre 2016, et notamment :

- *l'alinéa 1 du 2^{ème} groupe de l'article 5.1 relatif aux zones économiques,*
- *l'alinéa 1 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à l'élimination et valorisation des déchets des ménages et assimilés,*
- *l'alinéa 3 du 1^{er} groupe de l'article 5.2, relatif aux défenses contre la mer,*
- *l'alinéa 5 du 1^{er} groupe de l'article 5.2 relatif à l'entretien et restauration des zones humides du Fier d'Ars, de la Fosse de Loix, du Défends, du Grand Prée,*
- *l'alinéa 3 du 2^{ème} groupe de l'article 5.2 relatif aux actions de mise en valeur du patrimoine local,*
- *l'alinéa 4 de l'article 5.3 relatif aux actions en faveur du secteur de l'aménagement des pistes cyclables.*

Vu l'avis favorable du Bureau du 19 septembre 2016,

Considérant que de nombreuses opérations sont soumises préalablement à leur lancement et notamment dès l'élément de mission Avant-Projet, à l'obtention d'autorisations administratives (Installations Classées pour la Protection de l'environnement [ICPE], études Loi sur l'eau, étude d'impact, Déclaration d'Intérêt Général [DIG], demande d'autorisation de travaux devant la Commission Départementale de la Nature et des Paysages et des Sites, demande d'utilisation du Domaine Public Maritime, Autorisation d'Occupation Temporaire [AOT], dossier d'enquête publique...);

Considérant les études en cours et à venir et notamment l'aménagement du Pôle déchets aux Gâchettes, la requalification du site de la déchèterie du Morinand, la finalisation de l'itinéraire cyclable des Ebrèches, la réhabilitation des ouvrages hydrauliques (vanne du Feneau, vanne du Vieux Port Historique et vanne du Louzon), l'installation de piézomètres, la réalisation de travaux sur les digues en DIG (Déclaration d'Intérêt Général), la réhabilitation de la Cabane du Passeur et des vestiges ostréicoles ;

Considérant que pour ce faire, il convient de passer un accord-cadre multi-attributaire de 4 ans dans le cadre des articles 25, 78 et 79 du décret relatif aux marchés publics, afin d'alléger la procédure de consultation des entreprises ;

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201693-DE
Reçu le 30/09/2016



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du jeudi 29 septembre 2016

DÉLIBÉRATION

N° 93 - 29.09.2016

En exercice.....26

Présents.....23

Votants.....26

Abstention.....0

SERVICES TECHNIQUES

11. ETUDES ET TRAVAUX

GÉNIE CIVIL

Accord cadre multi attributaire pour la réalisation d'études réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives préalables

Considérant qu'il est prévu de publier cet accord-cadre multi-attributaire à marchés subséquents sans minimum et avec un montant maximum de 500 000 € HT pour toute la durée de l'accord cadre et de l'attribuer à 3 bureaux d'études maximum ;

Considérant que les critères d'attribution de l'accord cadre sont les suivants :

- o la valeur technique, pondérée à 60 %,
- o le prix, pondéré à 30 %,
- o le délai, pondéré à 10 %.

Considérant l'inscription des crédits correspondants au Budget Primitif 2016 ;

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'accord-cadre multi-attributaire pour la réalisation d'études réglementaires nécessaires à l'obtention des autorisations administratives préalables à la réalisation de travaux, ses marchés subséquents, ainsi que tous documents y afférents.

Affichée le : **3 octobre 2016**

Le Président

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification.

AR PREFECTURE

017-241700459-20160929-D201693-DE

Reçu le 30/09/2016